

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

93-112-DU 6 MAI 1993
DECRET N° /MFPRA-DGFP-DME-D1

retirant les dispositions de l'arrête
n° 1849/MJTFP-DGFP-DME et portant inté-
gration et nomination de Monsieur
MONAFI Médard, dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services
Administratifs et Financiers - SAF -
(Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-
NEMENT,

(/ISAS :

D.G.B.

D.G.C.F.

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le sta-
tut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementai-
res relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-
rière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomi-
nation du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant or-
ganisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant la règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le Protocole d'accord du 5 Aout 1970 signé entre
l'URSS et la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 1849/MJTFP-DGFP-DME du 18 Aout 1992 por-
tant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie II des Services Administratifs et Fi-
nanciers -SAF - (Administration Générale) en ce qui concerne Monsieur
MONAFI Médard ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : Sont et demeurent retirées les dispositions de l'arrêté n° 1849/MJTFF-DGFP-DME du 18 Août 1992, portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) en ce qui concerne Monsieur MONAFI Médard.

ARTICLE 2 : En application des dispositions combinées du décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962^{et} du Protocole d'Accord du 5 Août 1970 susvisés, Monsieur MONAFI Médard, né le 19 Août 1959 à Gamboma, titulaire du Diplôme de Master of Science en Economie, spécialité : Finances et Crédit, obtenu à l'Université d'Etat de DONETSK (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF stagiaire, indice 710.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, le 6 MAI 1993

Par le Premier Ministre,
chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,


- Jean Prosper K O Y O. / -


- Claude Antoine DA COSTA. / -

AMPLIATIONS :

JORC..... 1
DGFP/DME..... 3
DGFP/BST..... 3
D.G.B..... 3
D.G.C.F..... 1
M.F.P.E..... 2
D.A.E..... 2
INTERESSE..... 1
DOSSIER..... 3
SGG/BC..... 2. / -

